



La Cour des comptes préconise un meilleur raccordement ferroviaire aux grands ports maritimes

Paris, 8 févr. 2017 (AFP) -

Le Cour des comptes recommande d'améliorer la desserte ferroviaire des principaux grands ports maritimes français pour renforcer leur compétitivité européenne, dans un rapport publié mercredi.

Le fret ferroviaire est "moins présent en 2014 qu'en 2006" (-16%) et son développement "doit devenir une priorité" pour les acheminements à destination et en provenance des ports, estime la juridiction financière.

Elle constate dans son rapport que l'objectif de doublement de la part relative du fret ferroviaire et fluvial, qui était prévu pour 2015, "n'a pas été atteint pour l'ensemble des sept grands ports maritimes" (Dunkerque, le Havre, Rouen, Nantes Saint-Nazaire, La Rochelle, Bordeaux, Marseille).

Ainsi, "le potentiel du transport fluvial est sous-exploité alors qu'il apparaît fiable, sécurisé et compétitif". Et le nombre de sillons ferroviaires réservés aux marchandises reste "encore trop faible comparé aux besoins, la priorité étant largement donnée au trafic passager", observe l'institution.

Elle préconise par exemple "d'accélérer le tronçon de la ligne nouvelle Paris-Normandie", prévu pour arriver à Rouen en 2030 et au Havre entre 2030 et 2050. La Cour estime que le calendrier des travaux pour le contournement par Serqueux-Gisors prévu en 2020 est tardif.

En termes d'investissements, elle estime aussi qu'un "redéploiement des crédits en faveur de l'amélioration des accès aux ports maritimes est essentiel à la compétitivité des ports par rapport à leurs concurrents".

Car, selon elle, les grands ports français n'ont pas atteint le niveau de performance de leurs homologues européens malgré la réforme portuaire engagée en 2008 pour améliorer leur compétitivité.

Après la crise financière (2008/2009), "les trafics ont continué à baisser en France alors qu'ils sont repartis à la hausse au niveau européen", déplore l'institution.

pan/fka/pb

Afp le 08 févr. 17 à 06 40.